



Procédure pas à pas de reconnaissance de son entreprise et de labellisation d'un Expert

Les grandes étapes

1. S'inscrire sur la plateforme
2. Création de l'entreprise prestataire dans la plateforme
3. Mise à jour des contacts de l'entreprise
4. Se connecter à la plateforme de labellisation
5. Créer un dossier de reconnaissance
6. Créer un dossier de labellisation

Procédure du responsable de l'entreprise

S'INSCRIRE SUR LA PLATEFORME CE

Inscription sur la plateforme

La première inscription se fait en tant que citoyen

1. La personne doit avoir un rôle dans l'entreprise qui lui permet d'engager celle-ci
2. Pour l'inscription, il est préférable d'utiliser un mail personnel qui restera le vôtre quoiqu'il arrive; de telle sorte que si un jour vous quittez l'entreprise ou que vous voulez représenter une autre société votre profile reste valable. (ce système vous permet de vous connecter à autant de sociétés que vous le désirez)
3. Connectez-vous à l'adresse suivante :

<https://admin.cheques-entreprises.be/webapp/login>

Inscription sur la plateforme



Chèques-
entreprises

Connexion

 **Se connecter avec itsme**

Rester connecté

Me connecter

[< Retour](#)

[> Récupérer mon mot de passe](#)
[> M'inscrire sur la plateforme](#)
[> Trouver de l'aide](#)

Suivez ce lien pour vous inscrire sur la plateforme ou si vous voulez accompagner un de vos bénéficiaires dans sa démarche d'inscription sur la plateforme **au moyen de l'eID**.

Si vous êtes déjà dans la plateforme !

Saisissez l'adresse email que vous avez utilisée lors de votre inscription ou le login (*si vous l'avez modifié*)

Utilisez la procédure itsme pour créer votre profile ou pour vous connecter

Cliquez sur ce lien en cas de perte de votre mot de passe

Inscription sur la plateforme



Chèques-
entreprises

Création d'un nouveau compte

[Retour au login](#)

Avant propos

Be id

Lecture

Données personnelles

Validation

Confirmation

Vous vous apprêtez à demander la création d'un compte afin de pouvoir gérer vos différentes demandes de chèques.

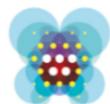
Pour ce faire, nous allons vous guider afin que cela se fasse le plus facilement possible.

Vous aurez donc besoin :

- D'un lecteur de carte d'identité
- De votre carte d'identité
- D'un accès à votre adresse mail

Continuer

Inscription sur la plateforme



Chèques-
entreprises

Création d'un nouveau compte

[Retour au login](#)

Avant propos

Be id

Lecture

Données personnelles

Validation

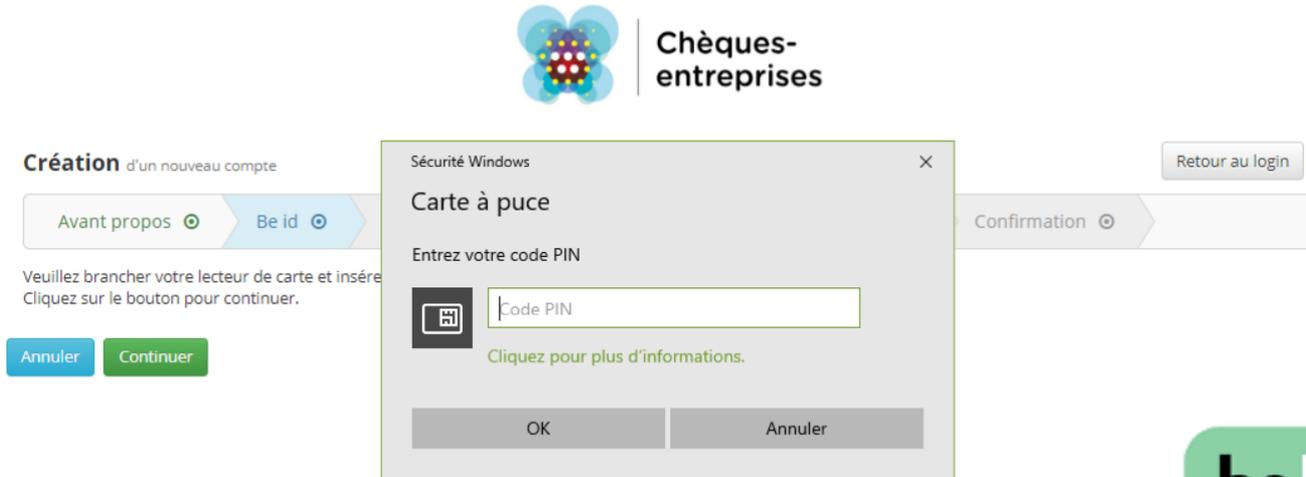
Confirmation

Veillez brancher votre lecteur de carte et insérer votre carte d'identité dans celui-ci.
Cliquez sur le bouton pour continuer.

[Annuler](#)

[Continuer](#)

Inscription sur la plateforme



The screenshot displays the registration interface for 'Chèques-entreprises'. At the top, the logo consists of a blue flower-like shape with a colorful center, followed by the text 'Chèques-entreprises'. Below this, the main heading is 'Création d'un nouveau compte'. A progress bar shows three steps: 'Avant propos', 'Be id', and 'Confirmation'. The 'Be id' step is currently active. Below the progress bar, the text reads: 'Veuillez brancher votre lecteur de carte et insérer la carte. Cliquez sur le bouton pour continuer.' There are two buttons: 'Annuler' (blue) and 'Continuer' (green). A 'Retour au login' button is located in the top right corner. Overlaid on the interface is a 'Sécurité Windows' dialog box titled 'Carte à puce'. It prompts the user to 'Entrez votre code PIN' and features a text input field labeled 'Code PIN' with a card icon to its left. Below the input field is a link: 'Cliquez pour plus d'informations.' At the bottom of the dialog are 'OK' and 'Annuler' buttons.



<https://eid.belgium.be/fr>

Inscription sur la plateforme



Chèques-
entreprises

Création d'un nouveau compte

[Retour au login](#)

Avant propos

Be id

Lecture

Données personnelles

Validation

Confirmation

Vos données personnelles

Numéro de registre national

Nom

Prénom *

Rue *

Code Postal *

Localité *

Vos paramètres de connexion

Email *

Vérification de votre adresse email *

Mot de passe *

Vérification de votre mot de passe *

[Créer votre compte](#)

Gestionnaire du dispositif

CRÉATION DE L'ENTREPRISE PRESTATAIRE DANS LA PLATEFORME

Création de l'entreprise

- Si votre entreprise n'existe pas dans la plateforme www.Chèque-entreprises.be, vous pouvez la créer dans la plateforme www.label-entreprises.be
- Vous devez disposer des informations ci-dessous :
 - Le N° BCE de l'entreprise (N° de TVA)
 - Le N° IBAN (vous aurez accès à cette donnée et pourrez la changer à votre guise)
 - Le titulaire du compte IBAN
 - L'adresse e-mail professionnelle
 - L'adresse e-mail de votre profil existant dans la plateforme et validé
- Le gestionnaire sera alors en charge de valider la création de l'entreprise et le lien qui vous unis.

Contact d'autorité de l'entreprise

MISE À JOUR DES CONTACTS DE L'ENTREPRISE

Ajouter les contacts dans votre entreprise

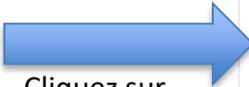
Modification d'un bénéficiaire

e-neoConsultants

🔍 Détails ✎ Modifier ✖ Supprimer

⏪ Annuler ESC

Infos de base Contacts Adresses Remarques

 Cliquez sur ce bouton pour ajouter un contact

+ Ajouter un contact 2 enregistrement(s) au total

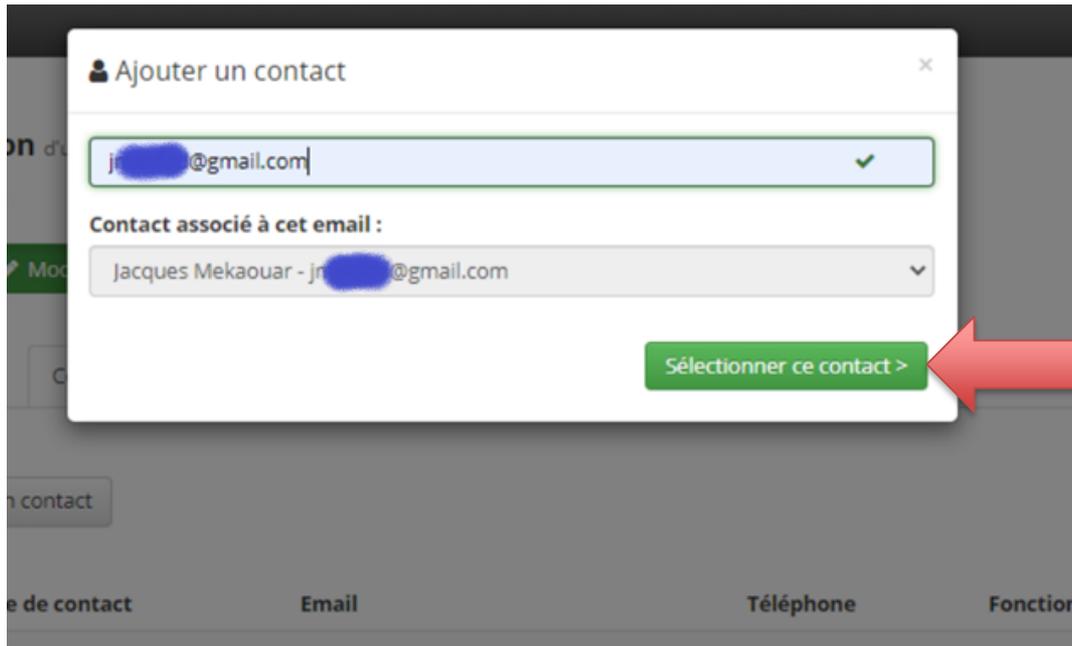
Type de contact	Email	Téléphone	Fonction	Actions
Jacques Mekaouar				
✓ Contact d'autorité	jmek@e-neoconsultants.com	0495 12 34 56	Gérant	  
✓ Contact de référence	jmek@e-neoconsultants.com	012 34 56 12	Gérant	  

Enregistrer

Un contact d'autorité est obligatoire

Un contact de référence est obligatoire

Ajouter un contact : 1^{er} cas de figure



Le contact existe déjà dans la plateforme, le système vous le propose

cliquez sur le bouton pour confirmer la sélection

Ajouter un contact : 1^{er} cas de figure

Edition d'un contact

Nom *
Mekaouar Jacques

Type *
Type

Email *
j. @gmail.com
⚠ Cet email sera utilisé lorsque ce contact agit pour le compte de cette organisation.

Téléphone *
ex: 0477 01 23 45

Fonction *
ex: secrétaire

Annuler Enregistrer

Enregistrer

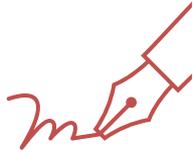
Un contact d'autorité est obligatoire

Le type de relation et responsabilité du contact vis-à-vis de votre entreprise :

- Contact d'autorité
- Contact de référence
- Contact d'information
- Contact Expert

L'adresse e-mail renseignée peut être différente de l'adresse du profil personnel du contact et correspondre au mail qu'il utilise dans sa relation avec votre entreprise

Type de contacts – rôles – responsabilités



Contact d'autorité

Ce contact peut engager la société :

- Gérer les contacts
- Soumettre les dossiers de demandes de chèques et de labellisation



Contact de référence

Ce contact a les mêmes prérogatives que le contact d'autorité, mais il ne peut pas engager la société donc il ne peut pas soumettre les différents types de dossiers.



Contact d'information

Ce contact peut avoir un accès aux dossiers en lecture seule. Le système donne les moyens d'ajouter des restrictions plus précises par rapport à l'accès à certains dossiers.

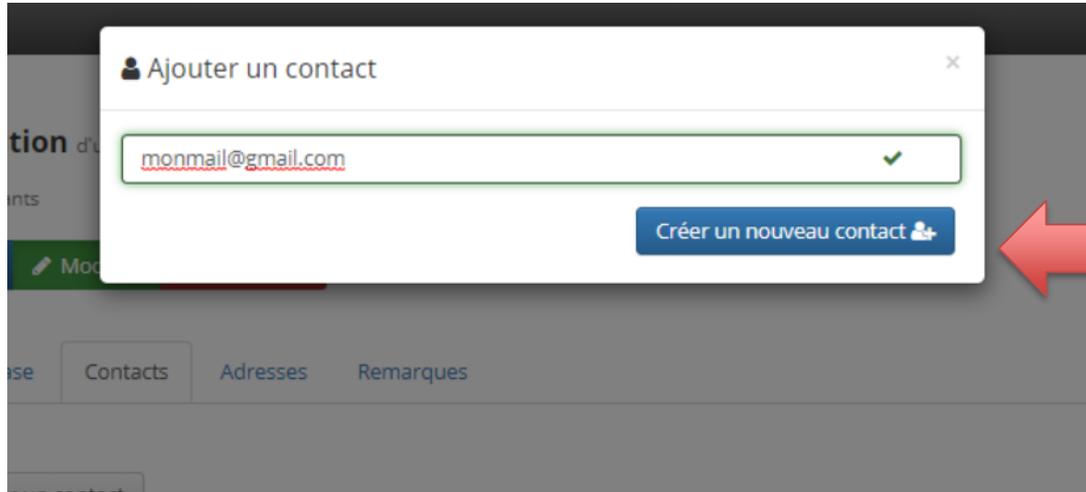


Contact Expert

Ce contact est le seul à pouvoir être labellisé. Il devra être référencé dans tous les dossiers de demande d'aide.

Ces rôles sont cumulables

Ajouter un contact : 2^{cd} cas de figure



Le contact n'existe pas encore dans la plateforme

cliquez sur le bouton pour accéder au processus de création d'un nouveau contact dans la plateforme

Ajouter un contact : 2^{cd} cas de figure

Remplissez le formulaire et créez le contact

AdN staging

Ajout d'un contact

Informations générales

Email *

monmail@gmail.com

Nom *

Nom

Prénom *

Prénom

Nationalité *

Belgique

Authentication

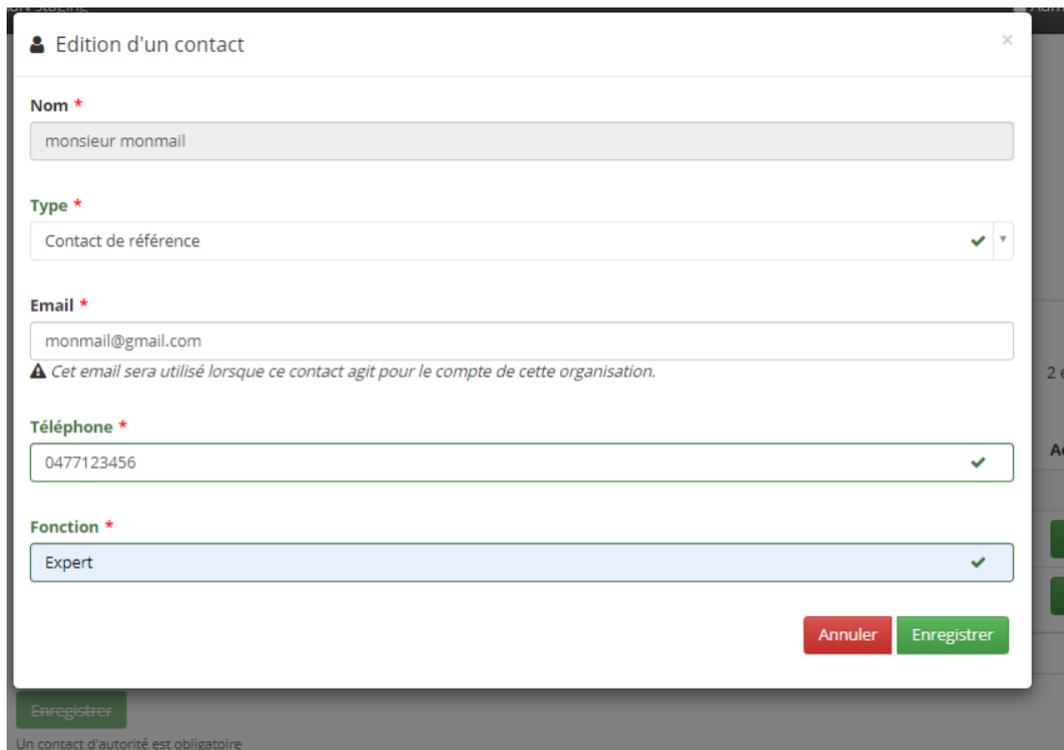
Via la carte d'identité électronique

Créer le contact

✓	Contact d'autorité	jmek@e-neoconsultants.com	0495 12 34 56	Gérant	
✓	Contact de référence	jmek@e-neoconsultants.com	012 34 56 12	Gérant	

Ajouter un contact : 2^{cd} cas de figure

Remplissez le formulaire et enregistrez



The screenshot shows a web form titled "Edition d'un contact" with a close button (X) in the top right corner. The form contains several fields, each with a red asterisk indicating it is required:

- Nom ***: A text input field containing "monsieur monmail".
- Type ***: A dropdown menu with "Contact de référence" selected, accompanied by a green checkmark and a downward arrow.
- Email ***: A text input field containing "monmail@gmail.com". Below this field is a warning icon and the text: "Cet email sera utilisé lorsque ce contact agit pour le compte de cette organisation."
- Téléphone ***: A text input field containing "0477123456", with a green checkmark on the right.
- Fonction ***: A dropdown menu with "Expert" selected, accompanied by a green checkmark and a downward arrow.

At the bottom right of the form, there are two buttons: "Annuler" (red) and "Enregistrer" (green). Below the form, there is a green "Enregistrer" button and a note: "Un contact d'autorité est obligatoire".

Ajouter un contact : 2^{cd} cas de figure

Remplissez le formulaire et créez le contact



Si le contact n'est pas un citoyen Belge* vous devez sélectionner son pays de résidence et choisir le document à remonter comme preuve ainsi que le numéro de ce dernier. Le gestionnaire devra valider ce contact avant de pouvoir lui confier des dossiers ou de le labelliser!

Ajout d'un contact

Informations générales

Email *

JeNeSuisPaBelge@gmail.com

Nom *

Nom

Prénom *

Prénom

Nationalité *

Brésil

Authentification

Via login/mot de passe

Type de document d'identité *

Type de document

Permis de conduire

Carte d'identité

Passeport

Sécurité sociale

Numéro du passport *

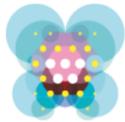
Enregistrer

* Citoyen belge : une personne de nationalité belge ou de nationalité étrangère résidant en Belgique

Contact d'autorité de l'entreprise

SE CONNECTER À LA PLATEFORME DE LABELLISATION

Plateforme de labellisation



Label-
entreprises

Connexion

Rester connecté

Me connecter

[← Retour](#)

- > Récupérer mon mot de passe
- > M'inscrire sur la plateforme
- > Trouver de l'aide

<https://admin.label-entreprises.be/webapp/login>

Utiliser le login et le mot de passe
créés et validés sur la plateforme
chèques entreprises

Le contact d'autorité de l'entreprise

CRÉER UN DOSSIER DE RECONNAISSANCE

Reconnaissance

Tableau de bord

+ Ajouter une demande de labellisation

+ Ajouter une demande de reconnaissance

i Bienvenue sur l'application Label-entreprises.

Préalablement à toute demande de labellisation d'un expert, vous devez introduire une demande de reconnaissance pour une entité juridique pour la catégorie de chèques dans laquelle l'expert souhaite valoriser ses compétences en cliquant sur le bouton **Ajouter une demande de reconnaissance**.

i Liaison à un prestataire

Pour introduire des dossiers de reconnaissance ou de labellisation, vous devez vous lier à une organisation prestataire sous forme label-entreprises. Pour se lier à un prestataire, veuillez vous rendre dans l'onglet Rôles de votre profil et cliquez sur le bouton **Ajouter un prestataire**.

Mon profil

Première étape

Reconnaissance

- La reconnaissance de votre entreprise n'est pas liée à l'expert.
- Elle vous permet d'accéder à une thématique. Dans le cas présent la thématique « Energie ».
- Elle est l'étape indispensable pour pouvoir démarrer la labellisation des vos experts
- Pour réduire le temps de traitement, nous suggérons de faire une demande de labellisation sur une seule thématique à la fois, ici l'énergie.

Demande de reconnaissance pour une organisation

Q Détails + Compléter

Prestataire Catégories Contacts Récapitulatif Documents Confirmation

Choix des catégories

Veillez sélectionner les catégories de chèque à demander.

Sélectionnez les catégories à demander

- Energie
- Création
- Croissance
- Economie circulaire
- Innovation
- Internationalisation
- Numérique
- Transmission

Les catégories sélectionnées vous permettront d'introduire des demandes de labellisation pour l'ensemble des chèques proposés par celles-ci.

Liste des chèques associés aux catégories sélectionnées

Aucune catégorie de chèque n'est sélectionnée.

Suivant >

Reconnaissance – documents à fournir

A l'étape de chargement des documents :

- Ajouter un inventaire des moyens dont dispose l'entreprise pour la réalisation de ses missions d'audits et études énergétique (équipement de mesure, logiciel spécifique, etc...)
- Ajouter une liste des références en études, audits, projets déjà réalisé par l'entreprise sur les 3 dernières années.

Attention, ces 2 documents ne sont pas explicitement demandé par la plateforme !

Il est donc possible de soumettre votre dossier sans les ajouter mais le délais de traitement de votre demande sera prolongé.

Le contact d'autorité de l'entreprise

CRÉER UN DOSSIER DE LABELLISATION

Labellisation

Tableau de bord

+ Ajouter une demande de labellisation

+ Ajouter une demande de reconnaissance

i Bienvenue sur l'application Label-entreprises.

Préalablement à toute demande de labellisation d'un expert, vous devez effectuer une demande de reconnaissance pour votre entité juridique pour la catégorie de chèques dans laquelle l'expert souhaite valoriser ses compétences en cliquant sur le bouton [Ajouter une demande de reconnaissance](#).

i Liaison à un prestataire

Pour introduire des dossiers de reconnaissance ou de labellisation, vous devez vous lier à une organisation prestataire sur la plateforme label-entreprises. Pour se lier à un prestataire, veuillez vous rendre dans l'onglet [Mon profil](#) de votre profil et cliquez sur le bouton [Se lier à un prestataire](#).

[Mon profil](#)

Deuxième étape

Labellisation

- La labellisation est faite dans le contexte des reconnaissances de l'entreprise de l'expert
- L'expert est labellisé personnellement. Il peut donc utiliser sa labellisation dans d'autres entreprises du moment qu'elles soient reconnues pour la thématique en question
- Un dossier de labellisation d'un expert peut être introduit à la suite du dossier de demande de reconnaissance sans attendre que l'administration n'ait statué sur ce dernier. Ces dossiers peuvent être introduits concomitamment sous les conditions suivantes :
 - La demande de labellisation doit être dans une thématique demandée dans un dossier de reconnaissance
 - Le dossier de labellisation ne pourra être validé par l'administration qu'une fois que le dossier de reconnaissance aura été validé.

Labellisation – quel(s) chèque(s) choisir ?

Le SPW Energie labellise en fonction de compétence :

- Bâtiment, Processus Industriel, SER/Cogénération, Eclairage
- Pour une compétence, plusieurs types de chèque sont associés.
- Certains chèques nécessitent plusieurs compétences

	Compétence AMURE nécessaire pour les chèques			
	Bâtiment	Processus Industriel	SER / Cogénération	Eclairage
Audit Global	CEAG - Chèques Energie Audit Global			
Audit Partiel	CEAP1 - Bâtiment	CEAP2 - Processus Industriel	CEAP3 – SER / Cogénération	CEAP4 - Eclairage
Audit simplifié	CEAS – Chèques Energie Audit Simplifié			
Etude de Préfaisabilité	CEEP1 – Bâtiment	CEEP2 – Processus industriel	CEEP3 – SER / Cogénération	CEEP4 - Eclairage

Labellisation – quel(s) chèque(s) choisir ?

Exemple 1 : Demande d'accès au chèque « Audit global » (CEAG) :

- ❖ 3 compétences sont concernées : Bâtiment, Processus Industriel, SER/cogénération
- ❖ Vous devez donc aussi sélectionner les chèques : audit simplifié, audit partiel et étude de préféabilité pour les 3 compétences envisagées

Exemple 2 : Demande d'accès au chèque « étude de préféabilité SER/ Cogénération (CEEP3) :

- ❖ 1 compétence concernée : SER / Cogénération
- ❖ Vous devez donc aussi sélectionner le chèque « Audit partiel : SER / Cogénération (CEAP3)

Anciennes primes	Compétence AMURE nécessaire pour les chèques			
	Bâtiment	Processus Industriel	SER / Cogénération	Eclairage
Audit Global	CEAG - Chèques Energie Audit Global			
Audit Partiel	CEAP1 - Bâtiment	CEAP2 - Processus Industriel	CEAP3 - SER / Cogénération	CEAP4 - Eclairage
Audit simplifié	CEAS - Chèques Energie Audit Simplifié			
Etude de Préféabilité	CEEP1 - Bâtiment	CEEP2 - Processus industriel	CEEP3 - SER / Cogénération	CEEP4 - Eclairage

Labellisation – quel(s) chèque(s) choisir ?

/!\ Attention /!\

Si vous disposez des documents nécessaires pour prouver vos qualifications lors de votre demande de la labellisation, la labellisation sera d'une durée de 5 ans.

Si vous ne disposez pas des documents nécessaires, la labellisation sera d'une durée de 1 an, prolongeable de 4 ans.

Pour activer cette prolongation, au plus tard 120 jours AVANT la date de fin de la labellisation, le SPW Energie doit être en possession de minimum 3 rapports d'audit ou d'étude en lien avec chacune des compétences accordées.

Si vous ne pouvez pas fournir ces rapports, la labellisation se termine à la date d'échéance prévue et ne pourra plus être renouvelée pendant une période de 3 ans. Lors d'une première labellisation, il vous est donc recommandé de bien cibler les compétences / chèques demandées.

Labellisation – documents à fournir

A l'étape de chargement des documents :

- Ajouter votre diplôme et tout autre document justificatif de votre expérience en lien avec les compétences demandées.
- Ajouter 3 rapports d'études ou d'audit en lien avec chacune des compétences demandées. Un rapport peut couvrir plusieurs domaines de compétence.
 - Les rapports sont de préférence : en français, concernent des entreprises, appliquent une méthodologie proche ou équivalente à celle proposée par la Wallonie (méthodologie d'audit unifiée - <https://energie.wallonie.be/fr/methode-d-audit-tertiaire-et-industrie.html?IDC=9572>)
 - Les audits de suivi annuel AMURE Accord de Branche ne seront pas acceptés pour la délivrance de la labellisation.

Attention, ces 2 types de documents ne sont pas explicitement demandés par la plateforme !

Il est donc possible de soumettre votre dossier sans les ajouter mais le délai de traitement de votre demande sera prolongé.